



LES GRANDES LIGNES DE L'APPEL A PROJETS

Montant de la prise en charge

- Conformément au règlement budgétaire et financier du Conseil Régional Centre-Val de Loire adopté le 15 décembre 2022 les aides de la collectivité **ne peuvent être d'un montant inférieur à 1 000 €**.
- Pour les thématiques Santé, Citoyenneté, Orientation et Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! : **Le montant de l'aide représentera 3 500 € maximum et jusqu'à 80% du montant total du projet** (montant TTC).
- Pour la thématique 100% Mobilité Européenne le forfait élèves est de **330 € maximum** et celui des **familles ne peut dépasser 120 €**.

Prise en compte de l'Indice de Position Sociale de l'établissement pour le nombre de projets éligibles 100% Citoyenneté et Mobilité

3 projets*	4 projets*
Pour les lycées dont l'effectif est inférieur à 1 200 élèves OU dont l'IPS est supérieur à 90.	Pour les lycées dont l'effectif est supérieur ou égal à 1 200 élèves OU dont l'IPS est inférieur ou égal à 90.

* Dans le quota, il est possible de demander le financement de 2 projets de Citoyenneté maximum, 2 projets de Mobilité maximum

Le calendrier

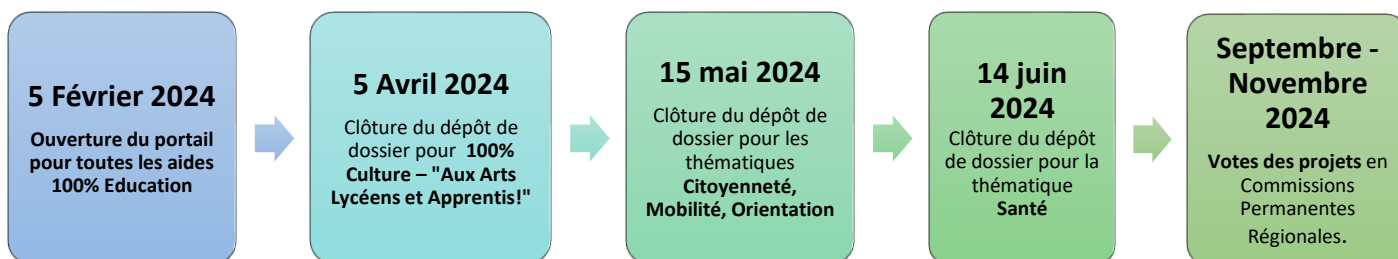
Le dépôt des dossiers de demande d'aide avant la date de clôture permet le vote de la subvention entre les mois de septembre et novembre (juillet pour les mobilités ayant lieu entre septembre et décembre). **L'appel à projets reste ouvert après cette date et les dossiers seront pris en charge dans la limite du budget alloué au dispositif.**



Attention, le calendrier du dispositif 100% Santé est différent de celui des dispositifs 100% Citoyenneté et 100% Mobilité. En effet, les projets santé peuvent être déposés jusqu'au 14 juin. Ils ne sont plus comptés dans les quotas mais restent limités à 1 projet par établissement.

LE CALENDRIER DE DEPOT DE VOS DOSSIERS 100% EDUCATION

Vous trouverez en page 3 de ce document le calendrier détaillé de l'appel à projets.



VOTRE DEPOT DE PROJET EN 2 ETAPES

1 - LE DEPOT DU PROJET

Les projets sont à déposer sur le portail régional **Nos aides en ligne** pour toutes les thématiques. Les dossiers doivent être transmis avec l'accord du Chef d'établissement.

L'étude des dossiers est effectuée conjointement par la Région, le Rectorat, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), par la FRAPS pour la thématique Santé et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la thématique Culture.

2 - L'INSCRIPTION EN COMMISSION PERMANENTE REGIONALE

Les demandes sont instruites par les services avant inscription en Commission Permanente Régionale.



DOCUMENTS RESSOURCES ET CONTACTS

Vous retrouverez l'ensemble des informations et documents utiles dont le **cadre d'intervention** sur l'espace dédié dans Corély ou directement sur le site internet du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Pour en savoir + sur l'appel à projets « Ma Région 100% Education » :





<https://www.centre-valde Loire.fr/appels-projet/appel-projets-100-education>

Des ressources pour vous aider à monter vos projets :

<https://padlet.com/100pour100education/n3qpfxi6dfahvi>

<https://www.pearltrees.com/100education>

Vos référent.e.s :

 Thématique	 Votre contact	 Périmètre géographique	 Pour les joindre
Culture – « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! »	Anaïs LEGROUX	6 départements	02.38.70.32.25 auxartslyceensetapprentis@centrevallde Loire.fr
Mobilités, Citoyenneté Pro'Jeunes	Camille CAMBRAYE Sophie PEINADO	Départements 18 – 36 – 45 Départements 28 – 37 – 41	02.38.70.31.92 02.38.70.27.98 100pour100education@centrevallde Loire.fr
Prévention santé	Sylvie GUILLAT	6 départements	02.38.70.33.42 sylvie.guillat@centrevallde Loire.fr
Orientation	Benjamin VETELE	6 départements	02.38.70.28.37 benjamin.vetele@centrevallde Loire.fr

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

MA RÉGION 100% ÉDUCATION – Année scolaire 2024-2025						
	MOBILITES Départ de septembre à décembre 2024	MOBILITES Départ de janvier à juin 2025	CITOYENNETE	ORIENTATION	SANTE	AUX ARTS LYCEENS ET APPRENTIS
Dépôt des demandes	Du lundi 5 février au mercredi 15 mai 2024				Du lundi 5 février au vendredi 14 juin 2024	Du lundi 5 février au vendredi 5 avril 2024
Date d'attribution de subvention par la Région	Commission permanente régionale de juillet 2024	Commission permanente régionale entre septembre et novembre 2024		Commission permanente régionale d' octobre 2024	Commission permanente régionale de septembre 2024	
Demandes hors calendrier	Les demandes déposées après la date de clôture, seront étudiées et la prise en charge se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.					Pas de demande possible

COMMENT SAISIR MON PROJET ?



J'ai un projet :	Application pour déposer ma demande	Chemin d'accès
« Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! »	Nos aides en ligne (uniquement)	Formulaire N° 39.2 – TERRITOIRE ET PUBLICS [REGION] : Aux Arts, Lycéens et Apprentis !
« Citoyenneté »		Formulaire N°61.8 100% EDUCATION [REGION] : Citoyenneté
« Santé »		Formulaire N°61.7 100% EDUCATION [REGION] : Santé
« Orientation »		Formulaire N°32.4 100% EDUCATION [REGION] : Orientation
« Mobilités européenne »,		Formulaire N°61.10 100% EDUCATION [REGION] : Mobilité Européenne
« Mobilité internationale »		Formulaire N°61.11 100% EDUCATION [REGION] : Mobilité Internationale